

Liquide de refroidissement prêt à l'emploi, très haut de gamme, très performant, polyvalent, et totalement compatible avec l'ensemble des liquides de refroidissement et antigel du marché.

PERFORMANCES

Spécifications :

AFNOR 15-601
ASTM D3306
BS 6880

AVANTAGES

IGOLMIX -30° est composé à partir de monoéthylglycol et additivé à 100% de molécules organiques lui conférant des propriétés exceptionnelles supérieures aux liquides de refroidissement classiques. Il ne contient pas d'amines, de nitrites, de borax, ni de phosphates.

Il protège contre le gel et évite les surchauffes l'été, mais il possède en plus des qualités indispensables telles que :

- ✓ la protection contre la formation de dépôts.
- ✓ la protection contre le moussage.
- ✓ la compatibilité avec les métaux, les caoutchoucs et les matières plastiques.

Afin de protéger les organes essentiels du circuit de refroidissement (pompe à eau et radiateur) et conserver les qualités anticorrosion, anti-mousse de tous les antigels et liquides de refroidissement IGOL vous préconise une vidange de votre circuit tous les 2 ans.

| Caractéristiques | Normes | Unités | Values |
|-------------------------|-------------|-------------------|--------|
| Masse volumique à 20 °C | NF T 60-101 | kg/m ³ | 1065 |
| Réserve d'alcalinité | NF T 78-101 | ml | 8.5 |
| pH | NF T 78-103 | - | 7.6 |
| Point de congélation | NF T 78-102 | °C | -30.5 |
| Point d'éclair | NF M 07-019 | °C | 125 |

Les caractéristiques sont données à titre indicatif et correspondent à nos standards de fabrication actuels. IGOL se réserve le droit de les modifier pour faire bénéficier sa clientèle de l'évolution de la technique. Avant d'employer ce produit, il convient de consulter les instructions d'utilisation et les impacts sur l'environnement figurant dans les fiches techniques et de sécurité. Les renseignements donnés ci-dessus sont basés sur l'état actuel des connaissances relatives au produit concerné. L'utilisateur du produit doit prendre toutes les précautions utiles relatives à son utilisation. En aucun cas IGOL ne pourra être tenu responsable de dommages résultant d'une mauvaise utilisation de celui-ci.

Ref. documentaire : VIII-IGOL007-2110
Date d'édition : 15/10/2021